

**COMPTE RENDU COMMISSION
FRAIS DE SANTE GROUPE
CASINO DU 18/11/2011**

Présentation des comptes de résultat du régime frais de santé (MIEL Mutuelle) du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 et cotisations 2012.

Effectifs

Salariés :

NIVEAUX	2010	2011	N/N-1
1	19 723	19 358	1.02 %
2	17 656	17 052	1.04 %
3	33 430	33 861	0.99 %
4	5 234	5 826	0.90 %
TOTAUX	76 043	75 797	1 %

Retraités :

NIVEAUX	2010	2011	N/N-1
1	534	559	0.96 %
2	4 101	4 084	1 %
3	5 893	5 881	1 %
4	1 265	1 271	1 %
TOTAUX	11 793	11 795	1 %



ANI :

NIVEAUX	2010	2011	% / Nb pers
1	41	10	4.10 %
2	59	21	2.81 %
3	194	274	0.71 %
4	53	47	1.13 %
TOTAUX	346	352	0.98 %

Prestations

Actifs :

NIVEAUX	Reste à charge 2010	Reste à charge 2011	N/N-1
1	10.51 %	10.59 %	0,76%
2	8.64 %	8.97 %	3,82%
3	7.46 %	7.38 %	-1,07%
4	6.67 %	5.71 %	-14,39%
TOTAUX	7.91 %	7.75 %	-2,02%

Retraités :

NIVEAUX	Reste à charge 2010	Reste à charge 2011	N/N-1
1	12.56 %	8.10 %	-35,51%
2	11.25 %	10.74 %	-4,53%
3	9.87 %	15.29 %	54,91%
4	12.57 %	11.35 %	-9,71%
TOTAUX	10.79 %	13.00 %	20,48%

Compte de résultat technique du 01/01/11 au 30/09/11 :

Actifs :

NIVEAUX	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS	%
1	2 338 716 €	4 590 998 €	2 252 283 €	50.90 %
2	5 205 472 €	5 583 745 €	378 273 €	93.20 %
3	15 793 298 €	14 643 840 €	- 1 149 457 €	107.80 %
4	4 525 988 €	3 651 764 €	- 874 224 €	123.90 %
TOTAL	27 863 474 €	28 470 347 €	606 874 €	97.90 %

Retraités :

NIVEAUX	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS	%
1	253 778 €	261 709 €	7 931 €	97 %
2	3 152 101 €	3 169 929 €	17 829 €	99.4 %
3	5 144 594 €	5 743 330 €	598 735 €	89.6 %
4	1 475 520 €	1 471 983 €	-3 267 €	100.2 %
TOTAL	10 025 723 €	10 646 951 €	621 228 €	94.2 %

ANI :

NIVEAUX	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS	%
1	10 913 €	10 998 €	85 €	99.2 %
2	21 227 €	20 362 €	-865 €	104.2 %
3	98 753 €	76 981 €	-21 771 €	128.3 %
4	32 238 €	22 110 €	-10 127 €	145.8 %
TOTAL	163 130 €	130 451 €	-32 679 €	125.1 %

Ensemble effectifs :

NIVEAUX	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS	%
1	2 603 407 €	4 863 705 €	2 260 299 €	53.5 %
2	8 378 800 €	8 774 036 €	395 237 €	95.5 %
3	21 036 645 €	20 464 151 €	- 572 493 €	102.8 %
4	6 033 476 €	5 145 857 €	- 887 619 €	117.2 %
TOTAL	38 052 327 €	39 247 750 €	1 195 423 €	97 %

La TSCA passe de 3,5 % à 7% (Taxe sur les conventions d'assurance).

Depuis le 01/10/2011, la TSCA a doublé, Casino a décidé de ne pas l'appliquer sur le 3^{ème} trimestre 2011, mais elle sera appliquée à partir du 01/01/2012 sur tous les niveaux.

En ce qui concerne le tarifaire, pour le niveau 1 et 2 application de la TSCA, et pour les niveaux 3 et 4, la direction propose d'appliquer une augmentation de 2% + TSCA.

L'augmentation des tarifs proposée sur les niveaux 1 et 2 représente l'application de la TSCA.

Pour les niveaux 3 et 4, ça représente l'application de la TSCA + une augmentation de 2%.

Ces augmentations sont comptées sur la totalité de la cotisation (part employeur + part salarié), ce qui représente pour les salariés les augmentations suivantes :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1 adulte	0,84€	1,16€	2,55€	4,01€
2 adultes	1,70€	2,33€	5,22€	8,17€
1 adulte + 1 enfant	1,44€	1,98€	4,42€	6,92€
2 adultes + 1 enfant	2,38€	3,15€	7,10€	11,09€
2 adultes + 2 enfants	2,73€	3,73€	8,43€	13,17€
1 adulte + 2 enfants	2,04€	2,80€	6,29€	9,84€
1 adulte + 3 enfants	2,47€	3,38€	7,63€	11,92€

Intervention CFDT : Pourrions nous modifier les remboursements optique, nous ne comprenons pas pourquoi il y a 2 forfaits par an. Le mieux serait de prévoir un seul forfait qui pourrait atteindre la valeur des 2 forfaits actuels.

Il semblerait qu'historiquement cela avait été fait pour les lunettes enfant car leur vue varie plus vite que celle des adultes, également pour lutter contre les dérives des opticiens qui gonflaient les factures à hauteur du plafond proposé.

La direction suggère d'écrire nos propositions afin de traiter de ce sujet lors de la prochaine commission paritaire.

Nous pouvons constater qu'en général les mutuelles ont prévu des augmentations supérieures à celle qui est proposée aujourd'hui pour MIEL par la direction.

Unaniment les syndicats ont donné un avis favorable à l'augmentation.

Présentation des comptes de résultat prévoyance du Groupe MORNAY (cadres) de l'exercice 2010 et cotisations 2012.

Résultat S/P = 119 % au global sur 2010

Capitaux décès importants en 2010

Montée en charge des provisions sur les rentes conjoints

Comptes provisionnés sur 4 ans de 2007 à 2010

Résultat S/P = 75 %

Garantie décès équilibrée

Montée en charge sur les rentes.

Présentation des comptes de résultat prévoyance de l'AG2R (employés et agents de maîtrise) de l'exercice 2010 et cotisations 2012.

Présentation des résultats non cadre sur 5 ans de 2005 à 2010

S/P (Survenance ou cotisations par rapport aux prestations)

Global = 93,72 %

Décès = 87,97 % ; en 2010 l'exercice est proche de l'équilibre

Arrêt de travail = 95,06 %

Incapacité = 139,22 % ; depuis 2005, il a eu 2508 bénéficiaires

Invalidité = 87,03 % ; depuis 2004, il a eu 736 bénéficiaires

Rente conjoint = 47,17 %

Rente d'éducation = 96,05 %

De 2005 à 2007, le régime dégageait des excédents mais depuis le régime se dégrade.

Présentation des résultats agents de maîtrise sur 5 ans de 2005 à 2010

S/P (Survenance ou cotisations par rapport aux prestations)

Global = 81,17 %

Décès = 80,17 %

Arrêt de travail = 82,35 %

Incapacité = 23,31 %

Nb de bénéficiaires depuis 1997 = 70

Nb de bénéficiaires depuis 1996 = 202

Les frais de gestion représentent 10 % des cotisations.

La loi de réforme des retraites prévoit le recul de l'âge de la retraite de 2 ans passage de 60 ans à 62 ans.

L'allongement de l'âge de la retraite aura comme conséquence que les mutuelles devront rembourser plus longtemps.

Les rentes conjoints et d'éducation sont revalorisées chaque année en mars sur l'indice AGIRC.

Intervention de M CHABROUX (Directeur SGAP) :

Nous avons bien géré la portabilité, tous les régimes sont à l'équilibre.

Proposition d'augmentation du taux contractuel en janvier 2012 de 2,5 % pour l'ensemble des régimes le résultat est le suivant :



Employés

Salaire de 1 500€ écart +27 cts sur le taux contractuel et +1,35 € sur le taux d'appel.

AM

Salaire de 2 500 € écart +37 cts sur le taux contractuel +2,44€ sur le taux d'appel.

Cadres

Salaire de 3 500 € écart +49 cts sur le taux contractuel et +3,41€ sur le taux d'appel.

Il est proposé de ne pas modifier les garanties actuelles.

Avis défavorable de la CFDT

Les régimes non cadres et AM sont à l'équilibre voire bénéficiaires et concernent la plus grande proportion de salariés.

Seul le régime des cadres est déficitaire mais concerne un petit nombre de salariés.

Si on parle de pilotage technique, nous ne sommes pas d'accord mais s'il s'agit de prévisions par rapport au recul de l'âge de la retraite, il faut envisager les choses différemment. De plus s'il y a un recul de la retraite, cela signifie des cotisations supplémentaires et pas seulement des prestations supplémentaires.

**Pour les représentants CFDT,
il n'y a pas d'urgence à augmenter les cotisations.**



Avis favorable de tous les autres syndicats.